

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze République Française

DECISION MUNICIPALE n°D20251002-122

	Service	Service Culturel	
	Туре	Convention de mise à disposition	
r	aines de co	ompétences par thèmes - culture	
0	sition de sa	lle	

Matière	8.9 Domaines de compétences par thèmes - culture	
Activité	Mise à disposition de salle	
Durée	Jeudi 9 octobre 2025	
Lieu	Micro-Folie La Grange	
Attributaire	Association Sabine FARGE	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition de la salle Micro-Folie La Grange à l'association Sabine Farge, domicilié 19 rue Lachaze – 19200 USSEL ;

Article 2: La présente convention de mise à disposition a pour objet l'organisation d'une réunion le jeudi 9 octobre 2025.

<u>Article 3 :</u> La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Fait à Ussel, le 2 octobre 2025

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE